

Cas	De	Parties	Course	Conclusion	Décision
5	Comité technique	Helvetia Purple	5	<p>76 enfreint RU C6.1.</p> <p>Il n'était pas raisonnablement possible étant donné l'accès au paddock uniquement par la plage d'obtenir un remplacement de matériel entre les courses 4 et 5</p> <p>IC 15.4.2 impose d'appliquer un barème de 5 points sur la journée</p> <p>RU C6.1 propose la discrétion de pénaliser pour une infraction à cette règle</p> <p>Il y a une contradiction entre ces règles</p> <p>RCV 63.7 permet de résoudre ce conflit en appliquant la règle qui fournit le résultat le plus équitable pour les bateaux impliqués.</p> <p>Étant donné la force majeure, 76 n'est pas pénalisé.</p>	Réclamation rejetée.
6	PC	76 CT	29	Réouverture du cas 5.	Voir cas 5.

**Dernière mise à jour:** 13 Jul 15:06:33

**Epreuve** Tour Voile 2021  
**Dates** 02 Jul 2021 - 24 Jul 2021

**Jury** Thibaut Gridel  
 GREMION Pascal  
 Mathieu Aurejac